

Du parc à la nature sauvage

**Bourgeois et nature au tournant du XXe siècle
au château de Lunel-Viel**

Sciences humaines et sociales

Revue éditée avec le concours du Département de l'Hérault

~ VIII ~

Du statut de gentleman-farmer à celui d'exploitant agricole... pour quelle vision de la nature ?

L'ensemble de la période documentée permet de mesurer la distance parcourue en quatre générations entre le premier propriétaire, Léon Manse, avocat qui ne venait au château que pour y donner ses directives, et son arrière petit-fils, Paul, qui partageait le quotidien des ouvriers agricoles. Comment passa-t-on du statut de « gentleman-farmer » à celui d'agriculteur ? Conséquence des crises viticoles et des deux guerres mondiales que traversa l'exploitation ? Signe des temps ? Comment discerner entre causes et effets ? Répondre à cette question demanderait d'entreprendre une étude approfondie de l'évolution de l'exploitation à travers ces époques troublées, c'est-à-dire d'analyser l'ensemble des livres de comptes et des semainiers en notre possession et de resituer aussi le domaine de Lunel-Viel dans la dynamique générale de la propriété foncière régionale, par exemple à l'aide des travaux de Raymond Dugrand ¹.

Ce ne sera pas le propos ici, qui dépasserait le cadre de notre analyse. Il est cependant essentiel de s'attarder sur le changement de statut des propriétaires puisqu'il est corollaire d'un changement de leur appréhension de la nature. C'est en ce qu'il nous intéresse. S'ils avaient pendant longtemps profité et exploité sans

restriction la nature tant sauvage que domestiquée qui les entouraient, ils allaient en effet au fil des années et des générations être amenés à modifier leur comportement et, à n'en pas douter, la vision qu'ils en avaient.

8.1. Les Manse, des gentlemen-farmers issus de la magistrature

Fortement impliqué dans la sphère viticole, Paul Manse, avocat d'affaires au Tribunal Civil de Nîmes et juge suppléant, fait fructifier la fortune de la famille à la fin du XIX^e siècle à un point tel qu'il peut envisager d'entreprendre les grands travaux de transformation qui vont donner au domaine son statut de château. Il est issu d'une famille originaire de Sommières installée à Nîmes mais surtout d'une longue lignée de juristes, comme en attestent nos documents depuis la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Une lignée qui se poursuivra encore jusqu'à un de ses petits-fils, comme le montre le tableau qui récapitule les membres de la famille impliqués dans la magistrature. **(Fig. 82)**

	Dates	Lien avec Paul	Lieu de naissance	Fonctions
Jean	1758-1823	grand-père	Sommières	Juge puis Président du Tribunal Civil de Nîmes <i>Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur</i>
Prosper	1795-1848	oncle	Sommières	Vice-Président au Tribunal de Première Instance de Nîmes
Eugénie	1799-1872	tante	Le Vigan	Épouse d'un notaire devenu capitaine <i>Chevalier de la Légion d'Honneur</i>
Léon	1802-1872	père	Nîmes	Notaire puis Juge au Tribunal Civil de Nîmes
Paul	1836-1896		Nîmes	Avocat et Bâtonnier du Conseil de l'Ordre à Nîmes <i>Chevalier de la Légion d'Honneur</i>
Eva	1872-1899	filles	Avignon	Épouse d'un avocat à la Cour d'Appel de Nîmes et juge suppléant
Léon	1879-1933	fils	Nîmes	Licencié en Droit
Bernard	1893-1958	petit-fils	Lunel-Viel	Avocat à la Cour de Nîmes, marié à une fille de notaire de Montpellier

Fig. 82 - Membres de la famille de Paul Manse ayant un lien avec la magistrature. © Isabelle CELLIER.



Fig. 83 - Photo du portrait de Paul Manse dans le salon vert du château, avant sa vente (1987).
© Jean-Louis GIRARD.

Grand-père, oncle, père exercèrent de hautes fonctions juridiques dans le Gard. Nous ne possédons aucun renseignement sur eux, à part un tableau représentant cet oncle, qui le montre en « monsieur » posant en « habit », redingote et plastron. Pas même un portrait de son père Léon, notaire puis juge au tribunal civil de Nîmes, qui acheta le château en 1843 comme lieu de villégiature mais surtout pour en tirer des profits. Plus qu'un attrait pour la campagne, un placement sûr que ce domaine qu'il gérait de loin, laissant les rênes à un régisseur comme le firent tous les grands bourgeois de l'époque, cherchant à multiplier leurs profits sans s'investir véritablement sur leurs terres : une nature loin de ses centres d'intérêt finalement, ne se visualisant qu'à travers l'argent qu'elle rapportait. Ce fut l'inverse par contre pour son fils Paul qui fit de son aménagement un but essentiel de sa vie.

Pas beaucoup plus cependant de renseignements à son propos, à part sur ses réalisations, le plan qu'il en établit en 1895, un tableau le représentant et le fait qu'il épousa une femme issue de la noblesse avignonnaise qui allait être amenée à jouer un grand rôle sur le domaine.

Un portrait qui le montre en toge, affichant une sévérité reflétant probablement sa charge de juriste mais qui s'inscrit plus sûrement dans la manière de l'époque de poser devant l'objectif, dont le sourire sera exclu jusqu'aux années 1950². (**Fig. 83**) À noter pourtant, un livret édité en 1898, deux ans après sa mort, réunit un extrait de journal et les nombreux discours qui furent prononcés à l'occasion des obsèques. On y loue unanimement ses qualités intellectuelles et d'éloquence, de travailleur infatigable mais aussi sa générosité et son altruisme. La nature sauvage ne semble pas l'avoir spécialement intéressé a priori, bien que si son fils Léon pratiqua la chasse dès l'âge de 16 ans, il devait à tout le moins suivre le goût bourgeois de l'époque en s'y adonnant à ses temps perdus. Ce fut en effet un homme très occupé, puisqu'il concilia plusieurs charges de juriste à l'élaboration et la réalisation de ses projets d'aménagement du domaine.

La nature, il la voulut en premier lieu rentable, et pour cela, il chercha à multiplier tant par le remembrement de ses terres que par la construction d'un nouveau chai ou de nouveaux puits par exemple, les profits qu'il pouvait en tirer. Mais c'était surtout pour la rendre conforme à l'image sociale qu'il voulait donner, celle de sa réussite bourgeoise. Et pour cela, il ne ménagera ni ses efforts ni les moyens à mettre en œuvre, l'orangerie en est une preuve éclatante, et on peut gager qu'il fut soutenu en cela par sa femme, Marie de Cabissole. Domestiquer la nature semble avoir été son maître mot. Le remembrement des terres situant le château au centre de son exploitation, mais surtout l'aménagement du parc nécessitant la création d'un système d'irrigation sophistiqué, avec ses différents jardins, les espèces exotiques, le bassin, le belvédère, les allées permettant de flâner jusqu'au bois de la Barthelasse... tout fut mis en œuvre pour rendre la nature la plus rentable certes mais surtout la plus ostentatoire et agréable à vivre. Créer un lieu de vie enchanteur... pour pourtant ne pas s'y installer cependant. Car suivant en cela l'exemple de son père et de la bourgeoisie de l'époque, il ne vivra toujours pas au château, n'y faisant que quelques séjours de villégiature. Aussi n'est-ce pas son désir d'y vivre mieux mais plutôt celui de construire la respectabilité de son image qui explique qu'il ait pu se lancer dans ses grands travaux d'aménagement. Travaux dont il ne verra pas l'achèvement puisque ayant hérité en 1872, il mourra en 1896, alors que la tour du château n'est pas encore terminée. Il aura quand même eu le temps de restructurer complètement le domaine et d'en tirer le grand plan récapitulatif.





Fig. 84 - Photo du portrait de Mme P. Manse, née Marie de Cabissole dans le salon vert du château, avant sa vente (1987). © Jean-Louis GIRARD.

Une page historique se tourne, qui officialise la création d'un château, l'aménagement de son parc et de son domaine. L'historien est satisfait, qui peut porter des noms et des dates sur chaque pan de cette belle aventure grâce aux archives qui en témoignent. Rien par contre sur le fait que sa mort laisse le château inachevé, un parc tout juste aménagé dont l'entretien est primordial selon les spécialistes si l'on veut qu'il perdure. Est complètement oublié le fait que son fils n'ayant que 17 ans à l'époque, quelqu'un dut prendre la relève pour terminer les travaux et assurer l'entretien : ce fut sa femme, née Marie de Cabissole. **(Fig. 84)** Nul n'évoque pourtant son nom, reflétant le manque de regard sur la place des femmes dans l'histoire, alors que son rôle sera d'autant plus important qu'elle fera en outre franchir un pas décisif à l'histoire de la famille en décidant de faire du château sa résidence principale.

C'était un acte tout à fait conforme à son goût de se rapprocher de la nature, du parc dont elle semblait aimer partager la charge avec le jardinier et dont elle se servait comme « bureau » tout en profitant des agréments qu'il offrait, et de la

nature sauvage environnante qu'elle sillonnait pour aller visiter des manades, rompant avec les codes féminins de la bourgeoisie. Un goût pour la nature et le terroir camarguais qu'elle devait transmettre à sa famille, comme il a été évoqué, et qui allait avoir une influence certaine sur la vie de son fils Léon et de deux de ses petits-fils, Bernard et Paul. Mais cela correspondait aussi à son tempérament de femme capable d'assumer la gestion d'un si grand domaine en lieu et place d'un fils qui était encore bien jeune pour le faire. Car prendre la relève pour assurer le train de vie digne d'un châtelain qu'ils avaient connu jusque-là tout en achevant les travaux entrepris par son mari n'était pas une petite gageure, une fois qu'ils furent privés des revenus professionnels de ce dernier. Elle y réussit pleinement cependant, puisque le train de vie que menait son fils Léon qui hérita du domaine est celui d'un grand bourgeois qui continua, comme ses père et grand-père avant lui, à déléguer la responsabilité de l'exploitation à un régisseur et préféra consacrer le plus clair de son temps à la chasse. On peut cependant imaginer que le régisseur venant désormais lui rendre des comptes dans son bureau au rez-de-chaussée, cette proximité le rendait sûrement plus sensible aux réalités du domaine.

8.2. De juriste à propriétaire terrien

Licencié de droit après des études débutées au collège Stanislas de Paris, Léon Manse fit le choix, suivant la même inclination que sa mère pour la nature, d'exploiter ses terres au lieu de continuer dans la magistrature. Léon représente la charnière qui allait faire basculer la famille des propriétaires du monde du droit dans celui de l'agriculture, un élément-clé puisque désormais privé des revenus qui l'avaient fait prospérer, le domaine ne pouvait plus compter que sur une gestion dépassant les conjonctures pesant sur le monde viticole pour assurer son bon fonctionnement, sa prospérité et sa survie. Or même si les livres de comptes montrent que Léon Manse s'impliqua sérieusement dans la gestion du domaine, son choix semble cependant avoir davantage été motivé par la volonté de se consacrer presque exclusivement à ses passions, la chasse et l'ornithologie, puisqu'il affirme dans une lettre que la chasse était l'activité qui l'occupait le plus après les vendanges, la seule période de



Fig. 85 - Photo du portrait de Léon Manse peint par RUDEL, dans le salon vert du château, avant sa vente (1987). © Jean-Louis GIRARD.

l'année où il se disait vraiment pris, puisque pratiquant lui-même la vinification. Ce n'est pas un hasard si l'arrière-plan de son portrait représente les étangs, et s'il éprouva la nécessité de faire construire un chenil juste devant la porte d'entrée du château. **(Fig. 85)**

La chasse était en fait pour lui la passion première, et l'ornithologie finalement qu'un moyen d'améliorer encore ses tableaux de chasse et d'avoir la satisfaction d'être reconnu en tant que spécialiste. Il démontra en effet à l'encontre de la nature sauvage un désir d'exploitation insatiable. Par contre, s'il en fit son terrain de loisir privilégié, l'arpentant et la découvrant à pieds, à cheval, en voiture et même en barque et que son amour de cette terre transparait à travers ses écrits, il ne semble pas s'être beaucoup soucié de sa protection. Rien n'en parle dans sa correspondance, où il n'évoque même pas la création de la réserve zoologique et botanique en 1927 pour laquelle on comprend qu'il ne s'impliqua pas. Pour répondre aux inquiétudes de son correspondant privilégié sur la diminution de certaines espèces, Il préfère évoquer d'autres raisons, qui ne remettent pas en cause l'exploitation abusive que lui et ses

amis de la bourgeoisie faisaient de la nature. Ce ne fut pas le cas par contre de son neveu Bernard, qui non seulement manifesta son amour de la nature en constituant sa propre manade et en pratiquant la bouvine toute sa vie, mais qui en tant que fêlibre chanta aussi la Camargue dans ses poèmes et la défendit dans ses plaidoiries, allant même jusqu'à revendiquer l'indépendance des terres méridionales.

Les activités juridiques survécurent en effet dans la famille, non par la branche qui devait hériter mais par la sœur de Léon Manse, Eva, qui épousa un avocat issu de la noblesse, Maurice de Montaut et engendra Bernard de Montaut-Manse qui, ainsi qu'il l'a été évoqué, non seulement n'abandonna pas la carrière juridique mais s'en servit pour défendre son terroir camarguais. Des comptes-rendus de procès montrent cependant qu'il s'en servit également pour revendiquer son droit à la propriété du château, dans lesquels il fut débouté. Même s'il y était né et avait été élevé comme un fils par sa grand-mère, sa filiation cependant ne le situait que comme petit-fils et à ce titre placé légitimement derrière son oncle Léon dans la liste des héritiers. Eût-il eu gain de cause, le destin du château en aurait-il été modifié ? Ses revenus auraient-ils suffi à le sauver ? Son oncle Léon par contre mesura-t-il, habitué qu'il était à un train de vie luxueux, à quel point l'absence de revenus extérieurs laisserait le domaine dépendant de la conjoncture viticole ? Mais pouvait-il se douter que la viticulture traverserait dans le Midi les crises qui allaient la frapper dès le début du XX^e siècle ?

Toujours est-il qu'à part les périodes où Marie Manse reprit l'écriture des livres de comptes en les illustrant de détails et d'anecdotes permettant de mieux s'immiscer dans la vie du château, leur examen à partir des années où commence notre documentation, demande surtout d'apprendre à lire entre les lignes, puisque Léon Manse par contre fut avare de commentaires ! Aussi, c'est en observant par exemple les salaires et la répartition des tâches que l'on se rend compte qu'à cette époque encore, le châtelain ne se mêlait pas à son personnel. Il ne se « salissait pas les mains », comme son fils le fera progressivement par la suite, devant participer lui-même, faute de moyens et de personnel, aux travaux de la terre.

C'était un « propriétaire », uni à une femme issue de la petite noblesse, les Challan de Belval, qui

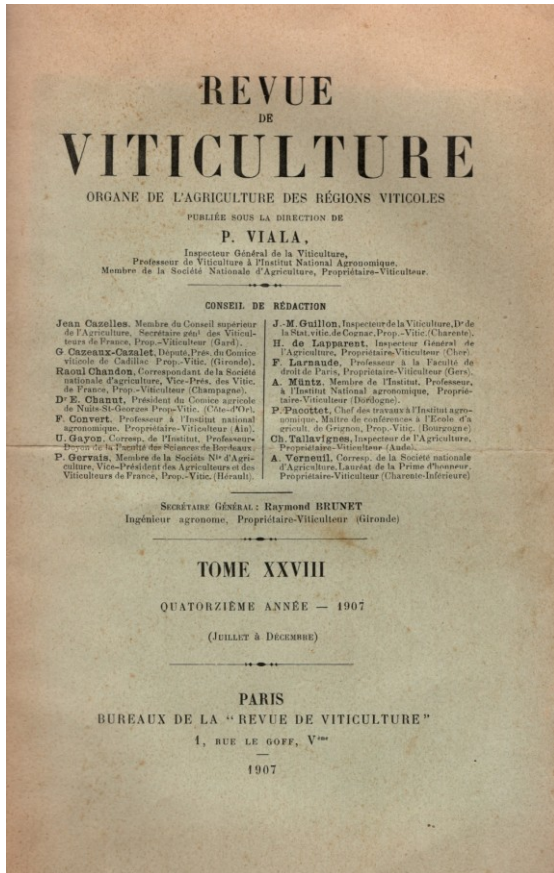


Fig. 86 - Revue de Viticulture de P. Viala (1907), conservée dans la bibliothèque Manse.
© Fonds Manse.

essayait de faire fructifier sa propriété et ses revenus « en bon père de famille » afin de les transmettre à ses héritiers dans les meilleures conditions. Les photographies montrent d'ailleurs un « monsieur » portant costume, gilet, cravate... mais aucune indication dans les registres de ces années-là, contrairement à ce qu'il apparaîtra par la suite, sur ses relations sociales, sur ses activités extra-muros ou sur ses loisirs. Si l'examen de sa bibliothèque montre qu'il était abonné à la *Revue de Viticulture* et au *Progrès agricole et viticole*, la chasse, comme il a été évoqué à partir par contre d'une nombreuse documentation, semblait y prendre une place prépondérante. (Fig. 86) Mais que dire aussi de la photo de 1903 qui montre Léon Manse en conducteur émérite d'une des premières automobiles du siècle, sinon que la « vie de château » n'était pas un vain mot ! (Fig. 87) D'autant plus que dans ce château, on vivait en famille bien sûr, mais entouré aussi de sa domesticité, comme en attestent quelques photographies ou cartes postales et surtout le témoignage précieux du petit-fils de deux d'entre eux, la cuisinière Lydie et son mari Louis Lannes, jardinier devenu par la suite régisseur. Gouvernante, cuisinière, valet de chambre... tout indique un train de vie inhérent à la bourgeoisie.

La qualité de châtelain semblait encore au début du siècle porteuse de toute sa signification, d'autant plus qu'il est intéressant de noter que s'il n'était plus un seigneur féodal détenant sur ses



Fig. 87 - Léon Manse dans son automobile avec son neveu Bernard de Montaud-Manse en 1903. Carte postale de 1903. © Fonds Manse.



sujets droit de justice, la loi le rendait tout de même responsable des contraventions encourues par son personnel. On retrouve ainsi régulièrement au fil des années sur les registres, comme ici en janvier 1917 : « *payé au percepteur de Lunel pour procès verbal fait a Carrère et a Antoine en allant aux Tamaris pour être montés sur leur charrette, sans guides soit : 26 fr* ». Cette responsabilité qu'il devait endosser devant la loi allait même jusqu'à ce que l'on puisse lui infliger une amende équivalente à celle du fautif. C'est ainsi qu'il rapporte sur le livre de comptes de 1915-1916 :

« *Au percepteur de Vauvert le 27 janvier 1916 15 fr 15 pour 2 condamnations du juge de paix de Vauvert – une contre Joseph Carrere mon domestique 7 fr 33 – l'autre contre moi responsable de mon domestique 7 fr 33 – plus 25c pour ma quittance du percepteur, et les frais d'envoi du mandat lettre – en tout 15 fr 15c* ».

8.3. De propriétaire terrien à exploitant agricole

Les temps changent cependant, et avec eux les statuts des hommes. Si l'union avec des femmes issues de la noblesse souligna l'ascension sociale de la famille Manse pendant deux générations et si Léon Manse pouvait vivre sur le reliquat de la fortune de son père et consacrer la majeure partie de son temps à la chasse, il n'en fut pas de même de ses fils. Alors que Jean, dont on sait peu de choses, partait travailler aux Charbonnages de France, son frère Paul, qui hérita en 1933 du domaine et des titres ronflants de nom et armes de son grand-père maternel, Baron Challan de Belval, bénéficiaire de la Charte Royale de Sa Majesté le Roi Alphonse XIII d'Espagne, allait suivre un tout autre destin que son père.

Tout aussi passionné de chasse que lui, comme son cahier de tableaux de chasse le prouve, il dut pourtant délaisser peu à peu ce loisir pour s'investir davantage dans la gestion du domaine. Le manque de moyens l'amena même à devoir vendre le terrain de chasse privilégié de la famille, Scamandre, et il en arriva à pratiquer une chasse que nous pouvons qualifier de "proximité", ce qui réduisit non seulement sa pratique de la chasse mais aussi son appréhension de la nature sauvage, puisque l'abondance inépuisable dont la famille l'avait paré fut réservée à d'autres, à part lors

d'exceptionnelles battues. Ajoutons tout de même que l'urbanisation croissante de la Camargue et les mesures de protection de la nature laissaient de moins en moins de place à l'exploitation sans restriction qui avait été la norme pour la bourgeoisie au tournant du siècle.

Sans revenus extérieurs, gérer un domaine viticole demandait désormais de se spécialiser, condition *sine qua non* pour relever les défis constants que soulevait la viticulture : phylloxera, deux guerres, chute des prix du vin, déclin de la monoculture... Fut-ce volonté délibérée de rompre avec la tradition familiale du droit, désintéret induit par celui de son père pour cette orientation, intérêt par contre pour la viticulture ou compréhension de la nécessité de se former pour assurer une bonne gestion et des revenus, toujours est-il que Paul suivit des cours à l'École Nationale d'Agriculture de Montpellier après un passage obligé, dans la pure tradition familiale, au collège Stanislas de Paris. Des quatre cahiers de cours en notre possession, deux concernent l'agriculture en général, l'un portant sur la technologie agricole et l'autre sur les machines agricoles, et les deux derniers sur la viticulture. **(Fig. 88)** Paul Manse y transcrit méticuleusement ses notes de cours, qu'il agrémente de schémas explicatifs détaillés qu'il dessine lui-même. **(Fig. 89)** Il y colle également des photos qu'il a dû découper dans des brochures et les brochures elles-mêmes. Tout démontre une rigueur et un sérieux qui marquent sa volonté de réussite dans cette spécialisation nouvellement entrée dans la famille. C'est ainsi qu'il obtint son diplôme d'ingénieur agronome.

Ses études marquent définitivement le tournant, amorcé par son père, de cette famille de juristes vers l'agriculture, et plus encore le début du déclin du domaine. Même avec sa formation, comment lutter face aux crises que traversait la viticulture ? Devenu ingénieur, il travailla des années 1944 à 1953 à l'IVCC³ de Lyon en tant qu'expert, plaçant le domaine en une sorte de semi-fermage sous la gestion de Jean Cayuela, ancien *payre* habitant à la ferme. Lors de ses retours dominicaux, il lui donnait en effet ses directives pour la semaine de travail qui allait suivre. La formation qu'il avait reçue lui fut très utile à son retour lorsqu'il se rendit compte qu'il ne fallait plus tableter sur la monoculture de la vigne pour assurer la survie du domaine et qu'il chercha à diversifier les cultures. Ainsi en 1961, par exemple, il replanta le clos en pommiers, tout en approfondissant sa formation par des cours sur l'arboriculture.



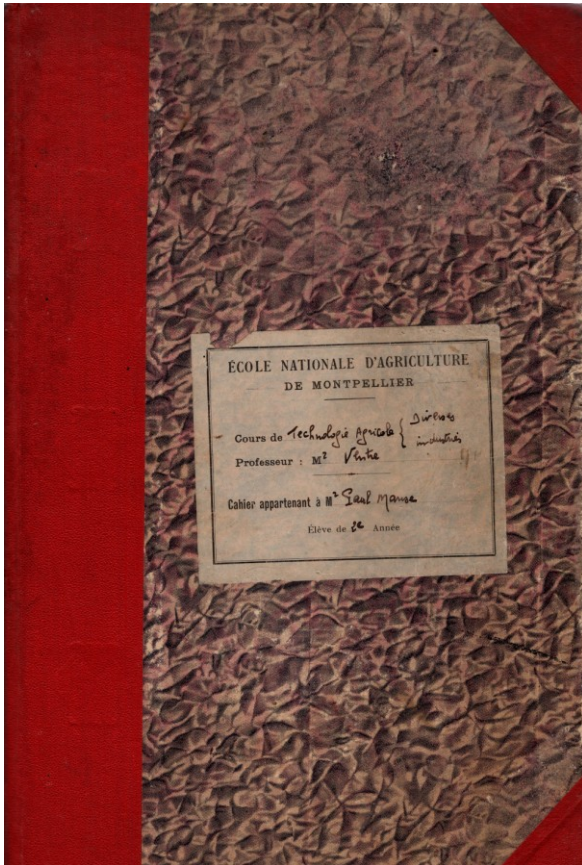


Fig. 88 - Cahier de cours de Technologie agricole de 2^e année de Paul Manse (années 1950). © Fonds Manse.

Si en 1934-1935, année qui a été analysée, ses moyens lui permettaient encore d'acheter une pompe pour la cave à 2800 F et un cheval à 2200 F, c'est pendant la deuxième guerre mondiale, exactement le 31 mai 1941, qu'apparaît cependant une inscription révélatrice d'un changement fondamental de statut. On note en effet que « *Monsieur labouré avec le tracteur au Clos Neuf* ». Double information ici : avec la date d'entrée du domaine dans la mécanisation, la notation laisse imaginer que le manque de personnel dû à la mobilisation a amené le propriétaire à mettre « la main à la pâte ». Nous n'en saurons cependant pas plus puisque la période qui suit, de 1944 à 1953, est celle où la propriété fut mise en fermage. Mais les années charnières de la reprise en main, fin 1953 à 1956, en particulier l'année 1956 qui connut les célèbres gelées de février devant contribuer à la ruine du domaine, montrent bien ce changement de statut : les notations sur les livres de comptes et les semainiers se font très explicites à ce sujet.

Plus de régisseur désormais, c'est Paul Manse qui va assumer lui-même ce rôle, rompant ainsi avec la tradition des grands propriétaires bourgeois. Il va surtout rejoindre le rang même des ouvriers en travaillant sur le terrain au même titre qu'eux, avec quelques privilèges cependant, comme le fait de consacrer certaines journées au bureau et de conduire le tracteur dont il assure l'entretien, en lieu et place de Bonafous qui en était chargé en 1934-1935. Ces deux notations résument bien l'envergure de son travail : « *21 janv. 1954 remonter la charrue vigneronne, resserrer tous les boulons, labourer au tracteur le Roussel en poussant les terres* » et le lendemain : « *soir faire mes comptes et des écritures* ». Un changement radical de statut qui l'amène à inscrire « moi-même » parmi les noms des salariés du domaine sur chaque semainier qu'il remplit lui-même désormais. Les emplois du temps montrent qu'ils ne sont plus que quatre en le comptant à assumer le travail à cette période, qui travaillent 7 heures puis à partir de mars 8 heures par jour pour le même salaire et sont payés au mois. On retrouve A. Bonafous, dont les attributions montrent que son rôle d'« homme à tout faire » s'est accentué au point d'être inscrit en tant que domestique, et de ce fait gagnera un peu moins que les autres (16 000F contre 20 000F), un *payre*, J. Cayuela, celui qui avait obtenu le fermage, et E. Porras. Trois autres ouvriers sont quant à eux employés à la journée, main d'œuvre malléable et corvéable à merci.

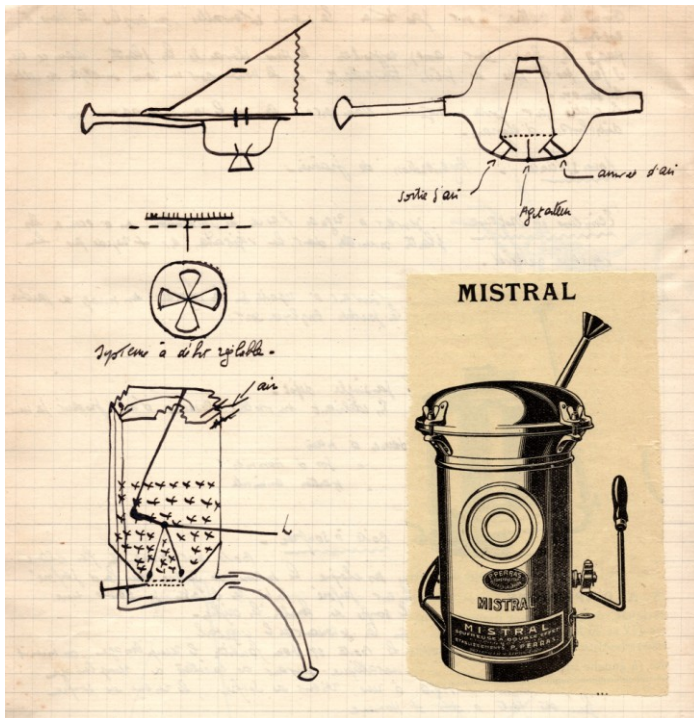


Fig. 89 - Extrait du cahier de cours de Paul Manse (années 1950) : vignette et schémas d'une soufreuse « Mistral ». © Fonds Manse.





Si les notations montrent le propriétaire en train de travailler, elles révèlent aussi les difficultés qu'il rencontre. Ainsi en octobre et novembre 1953 :

- « *M'aider à mettre le tracteur en marche : 1 h1/2 de manivelle. 2 fois dans la journée !* »
- « *aider à sortir le tracteur embourbé* »

En février 1954 :

- « *Essayer de régler l'aplomb de ma charrue vigneronne sur son relevage. Impossible. (voir le maréchal-ferrant pièce (cale) plus grosse que l'autre)* »

Démonter, remonter, essayer le relevage, redresser etc., les jours suivants montreront ses talents de mécanicien, qui l'occupent très souvent et qui sont souvent mis à rude épreuve : « *finir les charrues. Je crois pour rien. Ça n'a pas l'air d'aller* ». Entre les périodes de taille, labour, sulfatage, il s'occupe ainsi des différents outils employés et fait les pleins d'essence et le contrôle des pneus :

- « *Préparer les machines à sulfater* », « *faire le plein d'essence et gonfler le tracteur* ».

Les saisons qui suivent lui réserveront aussi leur lot de surprises et de désagréments. D'avril à juillet 1954 :

- « *La machine à sulfater de Roux explose, spectaculaire mais pas d'accident (problème manomètre)* »
- « *attendu le camion de Bord qui n'est pas venu* »

De juillet à octobre 54 :

- « *Accident de charrue* »
- « *moi-même : 2 fois embourbé...* »

En 1954-1955, on se rend compte que le tracteur ne remplace pas complètement les chevaux qui doivent même venir à son secours quand il tombe en panne :

- « *Labourer à 2 bêtes* »
- « *2 hommes remorquer le tracteur avec les chevaux* »
- « *moi labourer Roussel tracteur. 3 fois mais derrière les 4 raies faites au cheval* »...

Ce tracteur, le premier du village, qui marquait la modernisation du domaine dès 1941, ne rendait plus les services attendus ; faute d'être remplacé il était devenu dans les années 1960 ce machin fumant et pétaradant, le plus antique du village !



En 1956, les difficultés viendront par contre du froid :

- « *3 février. On ne travaille pas. Moteur eau gelé pas d'eau à la ferme et à la maison* ».

Une conclusion s'impose dès lors : si Paul Manse bénéficie d'un statut un peu privilégié, il doit cependant affronter les vicissitudes du travail agricole. Et même celles du travail d'entretien puisqu'en 1954, il se salit vraiment les mains : « *avec le maçon déboucher la fosse septique. Gros travail. Tuyaux de communication* ». Toujours est-il qu'il est régulièrement associé aux tâches des autres ouvriers, « *travailler avec eux* », « *5 h et moi sortir les orangers* », « *4 h et moi semer maïs au Clos Vieux, couper les oliviers mas de Castan* », etc., mais doit aussi assurer seul les tâches qui relèvent de la direction et de la vente. Une notation « *moi planter les tulipes* » semble cependant marquer un reste de frivolité patronale...

Comment ne pas imaginer le nouveau regard posé par Paul Manse sur une nature domestiquée ne rendant plus les services qu'elle avait fournis jusque-là ? Une nature qui ne prenait forme dans la vie de son arrière grand-père qu'à travers les comptes que devaient régulièrement lui remettre les régisseurs, une terre qu'il dût quant à lui prendre à pleines mains, renouant avec le labeur d'un simple paysan et la vision de sa lutte pour arracher de la nature la survie de sa famille. Une nature qu'on bénit quand la récolte est bonne, qu'on hait quand elle n'assure pas les bénéfices escomptés. Ambivalence où il dut épuiser ses forces physiques mais aussi psychologiques, d'une part pour essayer de lutter pour la survie de l'exploitation en imaginant des solutions inédites, comme la plantation de pommiers par exemple, mais aussi pour surmonter la déchirure de s'en défaire peu à peu. Ce changement de statut, il fut celui de la famille qui le vécut de plein fouet, passant du statut de fils de famille gentleman-farmer dans sa jeunesse à celui d'exploitant viticole ensuite, travaillant au même titre qu'un ouvrier agricole.

S'il noua des liens avec les ouvriers du domaine par son travail, sa vie sociale n'en demeurait cependant pas moins celle d'un notable. Il recevait en premier lieu sa famille bien sûr et celle de sa grand-mère, comme en 1954, où est noté : « *recevoir Pierre de Cabissole* », mais aussi les personnalités du village ou des alentours : « *aller Jonquières chercher le Comte et la Comtesse de Lasade déjeuner ici* », « *Monsieur le*

Député», etc. N'oublions pas le curé, puisque la notation « *aller faire ma visite à Mr le Curé pour la mort de sa mère* » montre les relations étroites qui étaient établies entre clergé et famille pratiquante : « *aller à Vérargues conduire et rechercher les enfants en pèlerinage* ». Il semble ainsi avoir appartenu à deux cercles de relations : celui des ouvriers qu'il côtoyait au travail tous les jours de la semaine et celui des notables qu'il recevait au château. (Fig. 90)

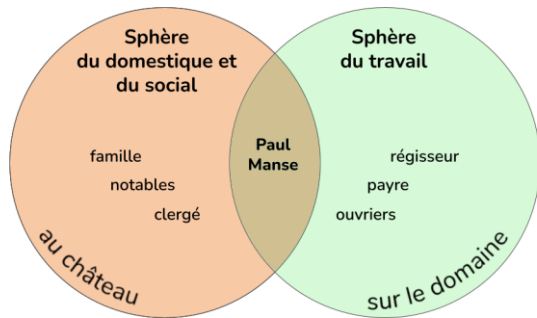


Fig. 90 - Les sphères de relations domestique, sociale et de travail de Paul Manse. © Isabelle CELLIER.

Si les terres viticoles représentaient en effet son lieu de travail, le parc demeura par contre pour lui l'écrin privilégié de son lieu de vie, lui permettant de profiter de ses nombreux agréments et d'une végétation que les années n'avaient fait qu'embellir. Cet espace de nature domestiquée lui assura jusqu'à la vente du domaine le prestige ostentatoire pour lequel il avait été aménagé, qui se marqua par les invitations aux amis mais aussi à la population lunelvielloise à l'occasion de ses photos de mariage. Cette brèche, subsistance d'un train de vie luxueux jusque-là refermé sur lui-même dans la tradition des codes bourgeois, s'ouvrit ainsi par intermittence à un monde d'ordinaire exclu à part pour venir y fournir des services. Elle confirma jusqu'à la vente l'image prestigieuse des châtelains et assura la transmission de cette image aux Lunelviellois eux-mêmes, signe devenu distinctif de leur identité villageoise.

Comme son père, Paul Manse recevait en effet beaucoup, mais il sortait aussi du domaine pour se rendre très souvent à Lunel pour les services immédiats liés à l'exploitation et à Montpellier pour se divertir ou rencontrer des spécialistes, comme en 1954 : « *mener les enfants à la foire expo de Montpellier* », « *aller dîner à*

Montpellier avec Yvonne » ou « *aller au cinéma à Montpellier voir « La Caraque Blonde »* »... son nouveau statut l'amenant cependant aussi à s'intéresser au « *concours de tracteurs à Lunel au mas de Fourques* ». Ses sorties pouvaient cependant être plus lointaines, comme le 19 juillet 1955 où est noté : « *aller à l'Espérou voir le Tour de France cycliste* » mais se marquaient surtout par un reste du train de vie bourgeois chaque été, avec le départ en vacances à Combloux, en Haute-Savoie, où la famille possédait un chalet. Ce qui n'empêchait pas de petites escapades en amoureux, comme en 1956 : « *voyage avec Yvonne une semaine* » avant le « *retour des campeuses* » (ses filles parties en camping).

Si les archives antérieures laissaient dans l'ombre la vie privée de son arrière grand-père et de son grand-père, les notations de ces années-là permettent d'appréhender la vie intime de Paul Manse. Quelques exemples en 1954 : « *aller à Montpellier voir l'oculiste. Commander des lunettes* » ; « *soir - faire la sieste - aller à Lunel* » ; « *-5° : installer mon bureau dans la salle de jeux au coin du poêle* » ; « *tuer 4 coqs et une canne pour Noël* » ; « *aller à Lunel sous la neige mener Yves chez le dentiste* » ; « *donner du sang* », et surtout « *fatigué. Furoncle derrière le cou et dans l'oreille gauche. Intoxication par la pénicilline* » etc. Un autre exemple en 1970 montre bien la pénétration de l'intimité dans la vie laborieuse : « *11 juin moi, chercher lunettes perdues hier en labourant* » !

Autre rupture dans la tradition familiale, les enfants ne sont plus envoyés au collège Stanislas de Paris mais à part un des fils qui fréquentera le collège Stanislas de Nîmes, ils vont au collège de Lunel, singulière migration scolaire qui ne manque pas d'être significative au regard du statut de la famille : « *aller à Lunel 3 fois pour le collège des filles* ». Les livres de comptes eux-mêmes marquent ce changement puisque si jusqu'alors ils servaient à noter les dépenses de l'exploitation, à partir de novembre 1956 vont y être inscrites également celles de la famille : « *apprentissage Léo* », « *clinique Hugnette* » et même en 1958 : « *traite vélomoteur Léo* ». On comprend que toutes les dépenses, comme toutes les rentrées, aussi minimes soient-elles, doivent être comptabilisées pour essayer d'équilibrer le budget.

L'année 1954 va cependant marquer un autre tournant puisqu'un des fils, Léon-Bernard dit « Léo », « *apprend à tailler avec Jean Cayuela* », l'ouvrier qui avait repris le fermage. L'inscription



est soulignée... Le manque de personnel est flagrant quand on voit noté le 27 juin 1957 : « *les 5 enfants aident et travaillent tous les jours* ». En 1958, Paul Manse sollicite encore ses enfants : « *2 août travail de Léo* » ; « *5 août travail de Jacques* » ; « *22 août travail des enfants* ». Tout le monde doit mettre la main à la pâte, pendant que le diplôme d'ingénieur agronome de Paul Manse lui permet d'arrondir les fins de mois en travaillant à nouveau comme expert à l'IVCC de Lyon de mars 1958 jusqu'au 9 juillet 1959 où est inscrit sur le semainier : « *retour définitif de l'IVCC de Lyon* ». S'il misera ensuite sur la culture de pommiers : « *1 août 1960 bulldozer pour défoncer le Clos Vieux* » et le 22 novembre : « *premier cours d'arboriculture 2 heures* », c'est cependant la « *démolition des foudres. Entrée à la coopérative* » en janvier 1963 qui marquera la fin de l'aventure viticole de cette production privée. Le domaine connaîtra désormais deux cultures concomitantes, vignes et pommiers, exploitées par une équipe en général fluctuante puisqu'il est noté dans le livre de comptes du 1^{er} août 1969 au 31 octobre 1970 : « *cette année main d'œuvre stable, 4 personnes : Jean Cayuela, JP Sabatier, Yves et moi, + en mai Roland Sabatier* ».

Yves sera en effet le seul enfant à rester travailler sur le domaine, après avoir choisi de suivre des études d'agriculture comme son père : « *10 oct. 1960, entrée d'Yves à Bonneterre école d'agriculture à Pézenas* ». Un choix correspondant à un désir de prendre la suite de l'exploitation et d'essayer de la sauver ou à un goût véritable pour la nature et le travail de la terre ? Un peu des deux on peut le supposer. Le 4 janvier 1963, son père inscrira : « *retour d'Yves définitivement* ». Yves sera noté dans la liste des travailleurs sur les semainiers sous la mention « *mon fils* » et sera payé au mois. Il ne fera que des demi-journées, allant « *à l'école* » à Lunel le matin, pour suivre des cours pratiques dispensés par M. Pontier, viticulteur. Il obtiendra son certificat agricole de Pézenas le 28 mai 1964. Pour essayer de sauver la propriété, il essaiera en novembre 1967 de se

lancer dans l'élevage de veaux, qu'il recevra le 16 mars 1968 :

- « *6 au 16 nov. nettoyer ancienne laiterie pour élevage veaux* »
- « *17 nov. installation logement veaux et aménagement futur hara* »
- « *16 mars arrivée des veaux d'Yves* »
- « *24 août nettoyer écurie (juments) et veaux d'Yves* ».

La vente du domaine ne laissera cependant pas à Yves la possibilité de prendre la succession de l'exploitation ; il ira travailler comme receveur puis agent de maîtrise pour les autoroutes à partir du 31 mai 1969, tout en continuant cependant de s'occuper de la propriété. En 1956, Léon-Bernard avait préféré essayer de rentrer à la SNCF, « *concours SNCF pour Léo* » mais il finit par devenir électricien pour les autoroutes à Orange puis à Lunel, et se mit ensuite à son compte à Lunel. En 1957, Huguette quant à elle choisit d'intégrer une école d'infirmières de Nîmes : « *20 juin bac des filles. École d'infirmières pour Huguette* » et exerça ensuite son métier en institution. En 1960, son frère Jacques optait pour l'armée de l'air où il travailla pendant 5 ans en tant que mécanicien : « *7 juin Jacques apprenti mécanicien armée de l'air. École de Rochefort* » puis il assura la maintenance d'ordinateurs à Paris pour IBM puis Renault. Des trois autres enfants, les archives ne disent rien, mais de source verbale il apparaît que Dominique, après avoir fréquenté le collège Stanislas de Nîmes, obtint un diplôme d'ingénieur et exerça à Paris. Françoise partit en coopération en Algérie puis exerça le métier d'agricultrice en Bretagne avec son mari éleveur de cochons. Sa sœur Madeleine, ayant épousé le maire de Castries travaillant à l'INRA, s'occupa d'associations caritatives.

Ainsi se dispersa une famille issue de la bourgeoisie à la réputation bâtie sur des carrières brillantes dans la magistrature.



Notes

1. DUGRAND, 1956 ; DUGRAND, 1963
2. CELLIER, RAYNAUD, 2011
3. IVCC de Lyon : Institut des Vins de Consommation Courante de Lyon créé en 1953



SOMMAIRE

~/~

Introduction.....	9
1. Nature domestiquée/nature sauvage, une dichotomie occidentale	13
2. Soumettre la nature à une ambition bourgeoise	19
3. Une transmission familiale de l'amour de la nature.....	31
4. La chasse, la nature sauvage à portée de fusil	47
5. Le parc, où nature rime avec culture	59
6. Entretenir la nature, un travail de tous les instants	81
7. Domestiquer la nature pour en tirer profit.....	93
8. Du statut de gentleman-farmer à celui d'exploitant agricole... pour quelle vision de la nature ?	109
9. Du privé au public... un aménagement identitaire de la nature	119
Bibliographie	135
Notices biographiques	139

1^{re} de Couverture :

« Vue de la tour et du parc du château de Lunel-Viel en 1898. @ Fonds Manse »

Directeur de la publication
Christian GUIRAUD

Coordinateurs de la rédaction
Michel-Édouard BELLET,
Guy LAURANS

Comité de rédaction
Alain ALQUIER
Rémi AZEMAR
Hélène CHAUBIN
Sandra CLOZIER
Julien DUVAUX
Jean-Claude FORET
Raymond LOPEZ
Christian ROCHE
Jean SAGNES
Jean-Paul VOLLE

Revue fondée en 1970
par *Les Amis de Pézenas*,
éditée par l'Association
Études sur l'Hérault,
avec le concours du Département.

Édition :
Association Études sur l'Hérault
Président d'honneur : Jean NOUGARET (†)
Président : Christian GUIRAUD

Siège :
Boîte postale :
Études sur l'Hérault
Maison départementale des Sports
66, place Égalité
34080 Montpellier

Couverture et mise en page
Raymond LOPEZ
Études Héraultaises

Impression
ROLL'INDOC
63, route de Béziers
34430 Saint-Jean-de-Védas

Site internet
<https://www.etudesheraultaises.fr>

Webmaster
Raymond LOPEZ
etudesheraultaises@gmail.com



Prix : 30,00€ TTC



16214609